

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Julie Thibault

<https://www.cadre21.org/membres/thibaultj-cssfl-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2021-05-18 16:16:45

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut d'abord déterminer les informations préliminaires : parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime, évaluer l'incident, vérifier l'information. Il faut contacter les policiers si nous sommes en contact avec un acte malveillant. Ensuite, s'il y a lieu, poursuivre en parlant au jeune instigateur. Dans le cas d'un acte implusif, se référer à l'aide mémoire pour rencontrer l'auteur du signalement et l'instigateur en remplissant la grille d'évaluation. Agir selon les règles de l'école et les dispositions de la loi. En cas de doute de pornographie juvénile, confisquer les appareils et les placer dans des sacs scellés sans avoir pris connaissance de leur contenu. Se fier aux grilles et aux réponses obtenues. Communiquer avec les policiers qui ont alors tout en main pour poursuivre l'intervention. Communiquer avec les parents. Dans le cas d'un acte malveillant, consulter les policiers rapidement. Il faut agir avec bienveillance en rassurant les victimes et ne jamais consulter les photos ou vidéos. Préserver l'identité des jeunes est aussi primordial.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de ne pas agir impulsivement et de se référer à l'aide-mémoire. J'avais souvent tendance, dans un souci d'efficacité impulsif, à contacter les policiers avant d'avoir pris le temps de référer à la grille et aux différentes questions. Ainsi, après analyse, la situation pouvait prendre un autre tournant. Il faut donc faire de l'aide-mémoire des étapes une référence importante. Par exemple, dans la mise en situation où la jeune est en maillot de bain, tout se termine calmement... jusqu'à ce que des éléments viennent changer la donne.

Je retiens aussi l'importance de bien diriger les personnes aux bons intervenants. Je ne suis pas un mandataire des policiers ! Moi, quand la police me demande quelque chose, ma nature docile me dicte de me conformer, mais dans ces cas de figure, je comprends que leur mandat complète le mien et que nous sommes partenaires dans l'intervention. Avec nos rôles bien définis, les interventions seront alors complètes et conduites par les bonnes personnes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que souvent, les jeunes se réfèrent à nous avec toute leur confiance et chercheront à nous donner tous les détails, y compris à nous montrer les photos. User de tact et demeurer centré sur nos grilles et nos tâches sans consulter... en leur expliquant que leur parole nous suffit. Les cas de sextage me paraissent en fait tous délicat par leur nature. Le contact avec l'intimité peut nous mettre en lien avec une grande vulnérabilité des victimes, mais aussi des instigateurs. Appliquer le protocole dans le respect de la vulnérabilité et des réactions émotives de chacun demeure important...et bien entendu délicat.

Ce qui n'est pas délicat, c'est de se référer aux étapes et de suivre les démarches proposées. C'est tout l'aspect humain et relationnel qui intervient inévitablement qui rend les situations délicates. D'où l'importance de nous fier à la démarche afin de nous laisser guider par des gens qui ont réfléchi les situations plus que par notre élan d'empathie ou de sympathie à l'égard des victimes ou de ceux qui dénoncent des situations.